



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Toulouse, le 15 décembre 2021

**Mobilisation des entreprises de la région Occitanie en faveur de la prévention de la circulation du virus SARS-CoV-2**

**Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, appelle à une mobilisation des acteurs socio-économiques de la région Occitanie pour lutter contre la propagation du virus SARS-CoV-2.**

Pour faire face à la cinquième vague, le gouvernement a décidé notamment de renforcer les mesures de prévention de la circulation du virus au sein des entreprises afin de garantir un cadre protecteur de la santé de chacun, de préserver le fonctionnement du système hospitalier tout en limitant l'impact sur l'activité économique.

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 a ainsi été mis à jour, il prévoit de :

- Généraliser le port du masque dans les établissements recevant du public, y compris ceux soumis au pass sanitaire ;
- Limiter au maximum les moments de convivialité, et en tout état de cause en respectant strictement les gestes barrières ;
- Renforcer la vigilance sur l'aération-ventilation des locaux de travail, notamment en recommandant le mesurage du CO<sub>2</sub> ;
- Rétablir des règles spécifiques à respecter au sein des restaurants collectifs en entreprise.

Ces mesures complètent la mobilisation de l'État, des collectivités locales et des professionnels de santé en faveur de la vaccination la plus large possible des citoyens, gage d'une protection collective. Les services de santé au travail s'organisent pour faciliter l'accès à la vaccination au plus proche des salariés.

**L'État appelle à la responsabilité de tous, et au-delà du respect des règles, au renforcement du télétravail pour les activités qui le permettent ainsi qu'à l'organisation de l'étalement des arrivées et des départs sur les lieux de travail, pour éviter les concentrations trop importantes dans les transports en commun.**

Ainsi, 2 à 3 jours de télétravail sont recommandés par semaine dès lors que c'est possible.

Le caractère particulier de la période conforte l'importance du dialogue social dans l'entreprise particulièrement sur ces modalités d'organisation du travail.

Les services de l'État, vigilants, poursuivront l'accompagnement des entreprises et des salariés.

**CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)